

30 janvier 2008

Déclaration au titre de l'article 234-5 du règlement général

GUY DEGRENNE

(Eurolist)

Par courrier du 28 janvier 2008, la société par actions simplifiée Comir (27, avenue Etienne Audibert, BP 30169, 60305 Senlis Cedex), contrôlée par la société Senlisienne de Portefeuille, a informé l'Autorité des marchés financiers, en application de l'article 234-5 du règlement général, qu'elle détenait, au 28 janvier 2008, 1 499 788 actions GUY DEGRENNE représentant 1 944 445 droits de vote, soit 38,92% du capital et 38,38% des droits de vote de cette société (1).

Cette variation résulte principalement de l'obtention de droits de vote double.

Il est rappelé que l'évolution de la participation de la société Comir dans la société GUY DEGRENNE au cours de ces dernières années est la suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Situation au 23 décembre 2004 (2)	1 347 885	37,93	1 446 546	35,14
Situation au 19 décembre 2006 (3)	1 347 885	37,93	1 599 062	34,97
Situation au 15 janvier 2007 (4)	1 518 583	39,50	1 769 760	36,39
Situation au 28 janvier 2008	1 499 788	38,92	1 944 445	38,38

(1) Sur la base d'un capital composé de 3 853 032 actions représentant 5 065 761 droits de vote.

(2) Cf. D&I 204C1635 du 29 décembre 2004.

(3) Cf. D&I 206C2297 du 19 décembre 2006.

(4) Cf. D&I 207C0162 du 22 janvier 2007.